

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6309 - RENOUVELLEMENT CONSEIL D ADMINISTRATION

Monsieur MONTIALOUX André, doyen d'âge, préside et rappelle la composition du Conseil d'Administration qui résulte de la loi Elan du 23 novembre 2018, précisée par le décret n°2022-706 du 26 avril 2022, lui-même complété par le décret n°2024-177 du 6 mars 2024.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration de Rodez Agglo Habitat a été fixé à 17 par décision du 22 avril 2026 de l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement, à savoir le Conseil Communautaire de Rodez Agglomération. La composition a ensuite été définie par le Conseil d'Agglomération réuni le 12 mai 2026.

Les membres sont ainsi répartis :

. 9 représentants de la collectivité de rattachement, répartis entre élus et personnes qualifiées :

- . Monsieur Pierre BESSIERE
- . Madame Sarah VIDAL
- . Monsieur Jacques MONTOYA
- . Madame Sabine MIRAL
- . Monsieur André MONTIALOUX
- . Madame Pauline BOUSQUET
- . Madame Audrey MATHIEU
- . Monsieur Christian MAZUC
- . Madame Marie-Noëlle TAUZIN

. 2 représentants d'institutions socio-professionnelles :

- . Madame Anne CALVET (CAF)
- . Monsieur Marcel SAVAJOL (Action Logement)

. 1 représentant d'une association d'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- . Monsieur Philippe SCHAAB (Oc'teha)

. 3 représentants des locataires :

- . Monsieur Claude BATTAS (CLCV)
- . Madame Hassna KASSHI (CLCV)
- . Madame Lucette GARABUAU (Familles de France)

. 2 représentants du CSE :

- . Madame Nathalie ALET
- . Monsieur Jean-Luc SEGONDS

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.
Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6310 - ELECTION DU PRESIDENT

Comme le stipule l'article R 421-11 du CCH, Monsieur MONTIALOUX André le doyen d'âge fait appel à candidatures pour la fonction de Président(e).

Monsieur MAZUC Christian propose sa candidature et expose ses motivations.

Monsieur MONTIALOUX André, doyen, demande si l'un des administrateurs s'oppose au vote à mains levées. Aucune opposition ne s'exprime, il est donc procédé au vote à mains levées.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Monsieur MAZUC Christian est élu Président de Rodez Agglo Habitat à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6311 - BUREAU

Comme le prévoit l'article R 421-62 du CCH, M. le Président précédemment élu, indique que le Conseil d'Administration doit former en son sein un Bureau.

Le Bureau comprend le/la Président(e), Président(e) de droit, et entre 4 et 6 autres membres élus au scrutin majoritaire dont 1 doit avoir la qualité de représentant(e) des locataires.

La liste du bureau est composée de :

- . M. MAZUC Christian - Président
- . Mme VIDAL Sarah
- . M. MONTOYA Jacques
- . Mme MIRAL Sabine
- . M. BATTAS Claude - représentant des locataires

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration confère à Madame VIDAL Sarah le titre de Vice-Président(e).

Vote pour : 16
Vote contre : 0
Abstention : 0

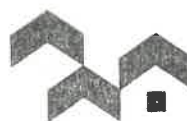
Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ces désignations pour composer le nouveau Bureau.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération via administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6312 - CALEOL

M. le Président rappelle que la commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL), prévue à l'article L441-2 et qui attribue nominativement chaque logement mis ou remis en location, est composée et fonctionne conformément à l'article R441-9 du CCH.

Cette commission, obligatoire, est composée :

- de 6 membres désignés par le Conseil d'administration dont l'un des membres a la qualité de représentant des locataires ; ils élisent en leur sein à la majorité absolue le(a) Président(e) de la CALEOL ;
- du Maire ou son/sa représentant(e), de la commune sur laquelle sont situés les logements à attribuer. En cas d'égalité des voix, il dispose d'une voix prépondérante dans l'état actuel de la législation ;
- du représentant de l'Etat dans le Département ;
- du Président de Rodez Agglomération, ou son/sa représentant(e), en tant que collectivité dotée d'un PLH ou ayant la compétence en matière d'habitat ou au moins un QPV.

Participe également avec voix consultative :

- un(e) représentant(e) des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale financière et technique

M. le Président propose la liste suivante des membres désignés par le Conseil d'administration :

- . M. BESSIERE Pierre
- . Mme MIRAL Sabine
- . Mme BOUSQUET Pauline
- . M. MONTIALOUX André
- . M. MAZUC Christian
- . Mme GARABUAU Lucette - représentante des locataires

et prend acte que Madame la Préfète procédera à la désignation de la représentante des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale financière et technique.

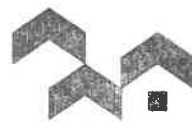
Le règlement intérieur de la CALEOL sera présenté au Conseil d'administration suivant la première réunion de la commission pour approbation.

Vote pour : 16
Vote contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ces désignations à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.
Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :
29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6313 - COMMISSION APPEL D OFFRES

M. le Président rappelle que par l'application de l'article 69 de la loi ELAN, la composition, les modalités de fonctionnement et les pouvoirs des commissions d'appel d'offres (CAO) sont librement définis par l'organisme.

La CAO examine les candidatures et les offres reçues lors de la passation des marchés dont le montant est supérieur aux seuils mentionnés à l'article L.2124-1 du code de la commande publique et à l'article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 et émet un avis. Pour mémoire les seuils européens sont fixés à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de service, et à 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux (seuil légal défini en janvier 2026).

Le décret n° 2024-177 du 6 mars 2024 est revenu sur certaines dispositions réglementaires suite à la publication de la Loi Elan et a précisé le régime des commissions d'appel d'offres dans les OPH.

L'article R433-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH) dispose désormais que la CAO d'un OPH est constituée et fonctionne dans les conditions prévues pour les organismes privés d'HLM de l'article R. 433-6 du CCH. Le Directeur général prend alors les décisions relatives aux marchés de l'office au vu, le cas échéant, de l'avis de la commission.

M. le Président propose que cette commission soit composée de 4 membres à savoir :

- . 3 membres élus titulaires et de 3 membres suppléants choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et désignés par ce dernier,
- . et le Directeur Général ou son adjoint.

M. le Président propose de désigner les membres élus suivants, en sus du Directeur Général ou du DGA :

Membres titulaires :

- . M. MAZUC Christian
- . M. MONTOYA Jacques
- . M. BESSIERE Pierre

. 3 membres élus suppléants :

- . Mme TAUZIN Marie-Noelle
- . Mme VIDAL Sarah
- . M. MONTIALOUX André

Le Conseil d'administration est invité à désigner les membres élus de la CAO et valider la composition de la CAO.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide la composition de la CAO et la désignation de ces membres à l'unanimité.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6314 - COMMISSION PROCEDURES ADAPTEES

En dessous des seuils fixés par le code de la commande publique pour les procédures formalisées, le recours à la CAO n'est pas requis.

Le Président propose au Conseil d'administration de constituer une commission des procédures adaptées pour examiner les offres dont les montants sont inférieurs aux seuils européens mais supérieur aux seuils réglementaires, à savoir : 60 000 € HT pour les marchés de fournitures et de service et à 100 000 € HT pour les marchés de travaux (seuils légaux au 1^{er} avril 2026).

Cette commission serait composée des mêmes membres que la CAO, à savoir :

. 3 membres élus titulaires :

- . M. MAZUC Christian
- . M. MONTOYA Jacques
- . M. BESSIERE Pierre

. 3 membres élus suppléants :

- . Mme TAUZIN Marie-Noëlle
- . Mme VIDAL Sarah
- . M. MONTIALOUX André

et le Directeur Général ou, en cas d'absence, le Directeur Général Adjoint

Le Conseil d'administration est invité à désigner les membres élus de la commission des procédures adaptées, et à valider la composition de la Commission des procédures adaptées.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide la composition de la commission des procédures adaptées et la désignation de ses membres à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned below the logo.

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6315 - COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE RSE

Le Président propose au Conseil d'administration de renouveler la constitution d'une commission développement durable, responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Cette commission sera consultée pour apprécier le volet social et environnemental des projets portés par l'office et faire évoluer les exigences de l'organisme dans ce domaine.

Elle serait composée de 4 membres :

- . M. BATTAS Claude
- . Mme ALET Nathalie
- . M. BESSIERE Pierre
- . Mme MATHIEU Audrey

Le Conseil d'administration est invité à valider ces désignations.

Il est proposé de donner la qualité d'invité permanent à M. DELMARES Fabien.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide la création de cette commission ad hoc et la désignation de ses membres à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6316 - COMMISSION AD HOC ACCESSION SOCIALE

M. le Président propose au Conseil d'administration de reporter la constitution d'une commission ad hoc accession sociale.

Cette commission serait composée de 4 administrateurs dont un représentant des locataires :

- . Mme BOUSQUET Pauline
- . Mme MATHIEU Audrey
- . M. BATTAS Claude - représentant des locataires
- . Mme MIRAL Sabine

Elle serait complétée par un représentant de Rodez Agglomération, un représentant de chaque commune concernée par la vente d'au moins un logement sur sa commune à l'ordre du jour de la commission.

Ces membres participeraient à la commission avec voix consultative, et auraient la possibilité d'y assister par visioconférence.

Ensuite, il est envisagé de confier au bureau la validation de la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de commercialisation des logements PSLA et HLM.

Conformément à la délibération suivante, le Bureau a délégué pour les actes de disposition, et pourra donc suivre les travaux de la commission et prendre toute décision en vue de mettre en œuvre la stratégie décidée par les administrateurs.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide la création de cette commission ad hoc et la désignation des membres à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,

Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the logo area.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6317 - COMMISSION CUS

Le Président propose au Conseil d'administration de procéder à la constitution d'une commission ad hoc CUS pour évoquer le projet de Convention d'Utilité Sociale.

Cette commission serait composée de 4 administrateurs :

- . Mme TAUZIN Marie-Noelle
- . Mme VIDAL Sarah
- . M. MONTIALOUX André
- . M. MAZUC Christian

Vote pour : 16 / Vote contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide la création de cette commission Ad 'hoc et la désignation de ces membres à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

2 9 MAI 2026



SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@///Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6318 - DELEGATION DE COMPETENCES AU BUREAU

Conformément au code de la construction et de l'habitation, le Conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'Office, et notamment :

1. décide de la politique générale de l'Office
2. adopte le règlement intérieur de l'Office
3. vote le budget, approuve les comptes, se prononce sur l'affectation du résultat. Il donne quitus au directeur général
4. décide des programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction et de réhabilitation
5. arrête les orientations en matière de politique des loyers et d'évolution du patrimoine
6. décide des actes de disposition
7. autorise les emprunts et décide des orientations générales en matière de placement de fonds appartenant à l'Office, des opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie
8. autorise les souscriptions, acquisitions et cessions de parts sociales ou d'actions en application des articles L.421-2 et R.421-3
9. autorise les transactions
10. nomme le directeur général et autorise la présidence du conseil d'administration à signer le contrat et ses avenants entre l'Office et le directeur général. Il approuve chaque année le montant de la part variable de la rémunération attribué au directeur. Il met fin aux fonctions du directeur général, sur proposition du Président

11. autorise, selon le cas, le président ou le directeur général à ester en justice. Toutefois, en cas d'urgence ou lorsqu'il s'agit d'une action en recouvrement d'une créance, le directeur général peut intenter une action en justice sans cette autorisation.

Le Bureau peut recevoir délégation de compétence pour l'exercice des attributions du Conseil d'administration, hormis celles mentionnées au 1, 2, 3 et 5.

Concernant l'exercice des attributions mentionnées au 10, le Conseil d'administration ne peut déléguer au Bureau ni l'autorisation donnée au Président de signer le contrat et ses avenants entre l'Office et le Directeur Général, ni la décision de mettre fin aux fonctions du Directeur Général.

Il est ainsi proposé de déléguer au Bureau de l'Office l'ensemble des compétences déléguables conformément au code de la construction et de l'habitation.

Il est précisé que le Bureau recevra délégation pour autoriser une demande d'avis des domaines.

Le Conseil d'administration est invité à valider ces délégations.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ces délégations à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6319 - DELEGATION DE COMPETENCES AU DIRECTEUR GENERAL

Il est rappelé les attributions du Directeur Général issues à la fois de l'Ordonnance du 1er février 2007 et du décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatifs à l'administration des Offices Publics de l'Habitat. Art. L. 421-12 « Le directeur général dirige l'activité de l'office dans le cadre des orientations générales fixées par le conseil d'administration. Dans les offices publics de l'habitat soumis, en matière de gestion financière et comptable, aux règles de la comptabilité publique, il est ordonnateur des dépenses et des recettes.

Art. L 421-23 « Pour la gestion des agents relevant de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, en activité dans l'office ou placés dans l'une des autres positions énumérées à l'article 55 de cette loi, le conseil d'administration constitue l'assemblée délibérante et le directeur général, l'autorité territoriale.

Art. R. 421-18 « Les fonctions de directeur général sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'administration.

« Le directeur général assiste, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration et du bureau dont il prépare et exécute les décisions. »

« Il passe tous actes et contrats au nom de l'office et le représente dans tous les actes de la vie civile.

« Il représente l'office en justice, sauf dans les cas prévus au cinquième alinéa de l'article R 421-17. Il doit rendre compte au conseil d'administration des actions en justice qu'il a introduites lors de la plus prochaine séance de ce conseil.

« Le directeur général est chargé de l'exécution des budgets. Dans les Offices publics de l'habitat soumis aux règles de la comptabilité publique, il engage, liquide et ordonnance toutes dépenses et recettes. Il exerce toutes les compétences que lui confèrent les dispositions de la section 1 du chapitre III du titre II du livre IV (partie réglementaire).

« Le directeur général peut, par délégation du conseil d'administration et dans les limites fixées par lui, être chargé de souscrire les emprunts et de réaliser les opérations utiles à leur gestion, et de recourir aux crédits de trésorerie. Il peut également, dans les mêmes conditions, réaliser les opérations relatives au placement des fonds de l'office. Il rend compte de son action en la matière, au conseil d'administration, à la plus prochaine réunion de conseil.

« Le directeur général a autorité sur les services, recrute, nomme et, le cas échéant, licencie le personnel. Il préside le comité d'entreprise.

« Le directeur général peut déléguer sa signature avec l'accord du conseil d'administration aux membres du personnel de l'office exerçant les fonctions de directeur ou de chef de service.

« En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le Conseil d'administration.

« Le directeur général rend compte de sa gestion au Conseil d'administration et lui présente un rapport annuel en la matière. »

Le directeur général peut, par délégation du conseil et dans les limites fixées par lui, être chargé de souscrire les emprunts et de réaliser les opérations utiles à leur gestion, et de recourir aux crédits de trésorerie. Il peut également, dans les mêmes conditions, réaliser les opérations relatives au placement des fonds de l'Office. Il rend compte de son action en la matière, au conseil d'administration, à la plus prochaine réunion de ce conseil.

Il convient de fixer une limite financière posée par le Conseil d'administration pour chaque compétence.

Il est ainsi proposé au Conseil d'administration de compléter comme ci-après les compétences transférées au directeur général énumérées ci-dessus :

- . « de souscrire les emprunts **jusqu'à 3 millions d'euros** »
- . « de recourir aux crédits de trésorerie **jusqu'à 3 millions d'euros** »
- . « de réaliser les opérations relatives au placement des fonds de l'office **jusqu'à 3 millions d'euros** ».

Le Conseil d'administration est invité à valider ces délégations.

Vote pour : 16 / Vote contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ces délégations à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

Accusé de réception en préfecture

012-271200024-20260526-20260526_6319-DE

Reçu le 26/05/2026

2026-05-26-0319-DELEGATION DE COMPETENCES AU DIRECTEUR GENERAL.docx

Page 2 sur 2

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@///Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6320 - DELEGATION DE POUVOIRS

Le Président indique que la délégation de pouvoir n'existe dans les textes que pour assurer le remplacement momentané du Directeur Général absent ou empêché. La délégation est accordée par le Conseil d'administration.

Elle n'est mise en œuvre que lorsque le Directeur Général se trouve dans l'impossibilité absolue d'assurer ses fonctions. En l'absence de délibération du Conseil, personne ne peut les assurer.

Il est proposé de désigner Monsieur Benoit Sirvain, Directeur Général Adjoint et Directeur des Services Techniques pour assurer les pouvoirs du Directeur absent ou empêché.

Le Conseil d'administration est invité à valider ces délégations.

Vote pour : 16 / Vote contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ces délégations à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6321 - DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président rappelle les dispositions de l'article R 2122-7 du CCT et de l'article R 421-18 du CCH qui permettent au Directeur Général de déléguer sa signature aux directeurs et chefs de service.

Un tableau joint en annexe définit les modalités de délégation aux personnels encadrants.

Le Conseil d'administration est invité à valider ces délégations.

Vote pour : 16
Vote contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ces délégations à l'unanimité.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :
29 MAI 2026



SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@///Acte/Délibération via administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6322 - INDEMNISATION DES ADMINISTRATEURS

Est intervenue, le 2 février 2025, la publication de l'Arrêté du 16 janvier 2025 relatif aux indemnités des membres des Conseils d'Administration et de surveillance des organismes mentionnés aux deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitat.

Le(a) Président(e) rappelle que le régime d'indemnisation des administrateurs des Conseils d'Administration des OPH est régi par les articles R.423-13 et R.421-10 du CCH.

Le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit. Il ne peut donc donner lieu à aucune rémunération, ni à aucun avantage direct ou indirect, sous quelque forme que ce soit.

Jusqu'à publication de l'arrêté susvisé, pour ce qui concerne les modalités de calcul, étaient appliquées, faute de publication de l'arrêté escompte, les dispositions de l'ancien article R. 421-56 du CCH et de l'arrêté du 31 juillet 1985.

Cet arrêté définit les indemnités et remboursements alloués ou pouvant être alloués pour les participations aux différentes instances :

1. indemnité de compensation de la diminution du revenu des salaires ou de l'augmentation des charges des travailleurs indépendants

- . indemnité horaire forfaitaire inférieure ou égale à 1,5 SMIC horaire
- . sur présentation de justificatifs : attestation de l'employeur ou déclaration pour les travailleurs indépendants

- . obligatoire pour les CA et CALEOL, plafonnée à 72 heures par administrateur et par an dans la limite de 8 h / jour
- . facultative pour les autres commissions, plafonnée à 96 heures par administrateurs et par an dans la limite de 8 h / j.

2. remboursement des frais de déplacement

- . facultatif
- . sur présentation de justificatifs
- . des frais d'hébergement et de repas, plafonnés au taux de base de 90 € pour l'hébergement et 20 € pour les repas
- . frais de transport, selon le barème kilométrique suivant, en cas d'utilisation de véhicule personnel

	jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider pour l'ensemble des commissions de Rodez Agglo Habitat les indemnités prévues par la réglementation. Le taux horaire forfaitaire relatif à l'indemnité de compensation de la diminution du revenu des salaires ou de l'augmentation des charges des travailleurs indépendants, serait de 1,5 SMIC horaire.

Les administrateurs fourniront les justificatifs nécessaires.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ces indemnités à l'unanimité.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@///Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6323 - REGLEMENT INTERIEUR

Le Président propose au Conseil d'administration l'adoption du règlement intérieur ci-dessous après avoir souligné à cette occasion les règles déontologiques qui sont le socle des bonnes relations et de la sécurité dans le fonctionnement interne du conseil.

Le règlement intérieur est joint en annexe.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ce règlement intérieur à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,

Acte dématérialisé



Publiée le :

29 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6325 - AUTORISATION D ESTER EN JUSTICE

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que le décret n° 2022-706 réformant la gouvernance des OPH, permet au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à intenter des actions en justice ou des actions de défense pour la durée de l'exercice de ses fonctions dans les cas qu'il aura définis (R421-16).

Le Conseil d'Administration est invité à charger le Directeur Général à intenter au nom de l'OPH l'ensemble des actions en justice ou de le défendre devant toutes les juridictions relevant de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, sans retenir de cas d'exclusion.

Vote pour : 16 / Vote contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil d'Administration charge, à l'unanimité, le Directeur Général à intenter au nom de l'OPH l'ensemble des actions en justice ou de le défendre devant toutes les juridictions relevant de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, sans retenir de cas d'exclusion.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@///Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6326 - DESIGNATION REPRESENTANT HASSO

En décembre 2021, la société de coordination Habitat Solidarité Sud-Ouest (Hasso) a été constituée en application de la loi Elan visant le regroupement des organismes de logement social ; elle regroupe aujourd'hui les Offices Publics de l'Habitat : Tarn Habitat, Tarn-et-Garonne Habitat, Habitat audois, l'OPH du Gers, Lot Habitat et Rodez Agglo Habitat.

Siègent au CA d'Hasso deux représentants de Rodez Agglo Habitat avec voix délibératives et un représentant d'une collectivité locale avec voix consultative.

Les administrateurs de Rodez Agglo Habitat ont choisi en septembre 2020, lors de la délibération validant la création de la SAC, de désigner Rodez Agglomération pour siéger en tant que collectivité locale.

Suite au renouvellement des élus des communes et de l'agglomération, il convient de procéder à la désignation des deux représentants de Rodez Agglo Habitat au Conseil d'Administration de la Société Anonyme Hasso.

Monsieur le Président fait appel de candidatures.

Les administrateurs suivants sont désignés :

- . Mme VIDAL Sarah
- . M. MAZUC Christian

Le Conseil d'Administration est invité à confirmer Rodez Agglomération comme collectivité locale avec voix consultative, et à procéder à la désignation des deux représentants de l'Office Public Rodez Agglo Habitat au sein du Conseil d'Administration de la SAC Hasso.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, confirme Rodez Agglomération comme collectivité locale avec voix consultative, et valide la désignation des deux représentants de l'Office Public Rodez Agglo Habitat au sein du Conseil d'Administration de la SAC Hasso.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



**RODEZ AGGLO
HABITAT** *oph*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6327 - OPERATIONS DE TRESORERIE

Le Conseil d'Administration doit être prévenu des opérations de trésorerie générant des mouvements importants.

Les mouvements de trésorerie ci-après ont été faits sur les comptes Caisse d'Epargne :

- . le 12 mars 2026, un virement de 350 000 € du compte courant vers le livret A ;
- . le 12 mars 2026, un virement de 20 000 € du compte locataires vers le livret A ;
- . le 16 mars 2026, un virement de 107 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 19 mars 2026, un virement de 18 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 19 mars 2026, un virement de 80 000 € du livret A vers le compte courant ;
- . le 20 mars 2026, un virement de 8 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 21 mars 2026, un virement de 3 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 24 mars 2026, un virement de 12 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 25 mars 2026, un virement de 240 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 31 mars 2026, un virement de 5 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 1^{er} avril 2026, un virement de 139 000 € du livret A vers le compte courant ;
- . le 2 avril 2026, un virement de 69 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

- . le 2 avril 2026, un virement de 81 000 € du livret A vers le compte courant ;
- . le 2 avril 2026, un virement de 10 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 3 avril 2026, un virement de 5 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 8 avril 2026, un virement de 180 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 10 avril 2026, un virement de 300 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 15 avril 2026, un virement de 120 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 17 avril 2026, un virement de 800 000 € du livret A vers le compte courant ;
- . le 17 avril 2026, un virement de 10 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 27 avril 2026, un virement de 230 000 € du compte locataires vers le livret A ;
- . le 27 avril 2026, un virement de 470 000 € du compte courant vers le livret A ;
- . le 29 avril 2026, un virement de 500 000 € du livret A vers le compte courant ;
- . le 4 mai 2026, un virement de 80 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 11 mai 2026, un virement de 420 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 15 mai 2026, un virement de 110 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 20 mai 2026, un virement de 20 000 € du compte locataires vers le compte courant ;
- . le 21 mai 2026, un virement de 400 000 € du livret A vers le compte courant ;
- . le 26 mai 2026, un virement de 270 000 € du compte locataires vers le compte courant.

Les mouvements de trésorerie ci-après ont été faits sur les comptes Banque Postale :

- . le 17 avril 2026, un virement de 4 000 € du livret A vers le compte courant ;
- . le 23 avril 2026, un virement de 4 000 € du compte courant vers le livret A.

Les mouvements de trésorerie ci-après ont été faits entre banques :

- . le 17 avril 2026, un virement de 8 000 € du compte courant de la Caisse d'Épargne vers le compte courant de la Banque Postale.

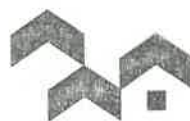
Les administrateurs prennent connaissance de ces décisions de gestion relatives à la trésorerie et aux mouvements entre comptes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



**RODEZ AGGLO
HABITAT** *oph*

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6328 - ADHESION CALOE 2026

Anciennement Aveyron Energie Bois, l'association était connue pour son accompagnement de projets Bois Energie. Depuis début 2021, les compétences de l'association ont évolué pour accompagner les projets de Bois Energie, de Géothermie et de Solaire Thermique.

Ainsi, la mission Bois Energie de l'Aveyron devient le relais Chaleur Renouvelable de l'Aveyron sous le nom de l'Association Caloé. Cette évolution est une opportunité qui permet de mieux répondre aux demandes des porteurs de projet qui souhaitent passer à des modes de production de chaleur plus vertueux pour l'environnement. L'association alimente l'Observatoire Bois Energie Occitanie, élabore des analyses d'opportunité comparatives, accompagne les acteurs pour la réalisation des études de faisabilité, et aide au montage de dossiers de demande de subventions et les opérations de sensibilisation comptent parmi les actions réalisées.

Le Conseil d'Administration est invité à valider le versement de la cotisation de 360 € pour 2026.
Vote pour : 16 / Vote contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide cette adhésion à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6329 - SUBVENTION ADIL 2026

Rodez Agglo Habitat participe régulièrement au budget de fonctionnement de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement). La demande de subvention, inchangée depuis 2006, s'élève pour l'année 2026 à 838,47 €.

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur le versement de cette subvention pour l'année 2026.

Vote pour : 16
Vote contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ce montant et son versement, à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :
29 MAI 2026



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. MARNETTE - Délégué de la Préfète pour la politique de la ville
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6330 - RAPPORT D ACTIVITE 2025

Le rapport d'activité de Rodez Agglo Habitat pour l'année 2025 est présenté au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration en prennent connaissance.

Mme CALVET s'interroge sur la volonté d'Hasso d'harmoniser les politiques du logement au niveau interdépartemental. M. BULTEL répond que les décisions restent au niveau local mais la mutualisation permet aux offices d'améliorer leurs performances.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE

Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6331 - COMPTE FINANCIER 2025

Le compte financier de Rodez Agglo Habitat pour l'année 2025 est présenté par le Directeur Général au Conseil d'Administration.

Il inclut :

- . le rapport de gestion,
- . un document complet incluant le bilan, le compte de résultat, l'annexe littéraire, l'annexe 5 (informations complémentaires)
- . les autres annexes.

Le représentant du cabinet Axiome Audit en charge du commissariat aux comptes de l'Office, fait lecture du rapport de contrôle.

Monsieur le Directeur Général quitte la salle afin qu'il puisse être procédé au vote et donné quitus.

Le Conseil d'Administration est invité à valider le compte financier 2025 et à donner quitus au Directeur Général pour sa gestion.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide le compte financier 2025 et donne quitus au Directeur Général pour sa gestion à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.
Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :
29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned below the logo.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS
Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6332 - AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après examen du compte financier 2025, il importe à présent au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 (Service d'Intérêt Général « SIEG » + « hors SIEG ») égal à 1 167 701,75 €. Il est proposé l'affectation suivante :

- . 104 515,60 € à affecter en « Report à nouveau (solde créditeur) - Activités relevant du service d'intérêt économique général (SIEG) depuis 2021 » au crédit du compte 11011
- . 20 299,31 € à affecter en « Report à nouveau (solde créditeur) » au compte 11012
- . 1 042 886,84 € à affecter au « réserves sur cessions immobilières - activités relevant du service d'intérêt économique général (SIEG) depuis 2021 » au compte 106851.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à valider ces affectations.

Vote pour : 16 / Vote contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ces affectations à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@///Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS
Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6333 - AFFECTATION RESULTAT OPERATIONS SOLDEES

Le Président communique au Conseil d'Administration le montant des fonds propres restant à affecter au crédit du compte 10678 (excédents d'exploitation affectés à l'investissement) sur un certain nombre de programmes pour clôturer financièrement ces opérations. Les montants s'élèvent à 820 242,12€ pour les programmes d'amélioration et de renouvellement de composants.

Le détail est le suivant :

. réhabilitation les Amandiers	156 223,45 €
. remplacement menuiseries radiateurs isolation	- 196 791,01 €
. désenfumage les Platanes	8 647,20 €
. électricité 4-6 impasse des Dominicains Olemps	35 340,70 €
. électricité 15 rue de la Barrière Rodez	19 156,13 €
. étanchéité bat I Costes Rouges	8 311,50 €
. étanchéité bat J Costes Rouges	9 408,50 €
. étanchéité La Chapelle Rodez	34 445,00 €
	6 246,14 €
. réhabilitation passerelle Boudoune	
. réhabilitation bâtiment i2 Costes Rouges	43 841,17 €

. réhabilitation les Thuyas	500 004,66 €
. réhabilitation réseau chaleur Costes Rouges	16 635,29 €
. réhabilitation velux les Collines	1 608,52 €
. rénovation vitrine QS03 Costes Rouges	57 627,73 €
. réhabilitation les Pins	125 737,24 €
. chaufferie Platanes Erables	1 980,00 €
. vitrines CR 17/21/22/23/25/26/27	145,44 €
. rénovation Manguiers Oliviers Noyers	- 8 325,54€

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à approuver ces affectations.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ces affectations à l'unanimité.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE

Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6334 - DESAFFECTATION AFP VENTES 2025

Le Président présente au Conseil d'Administration les montants correspondant à la part de fonds propres issus des ventes de logements sociaux ainsi que la reprise de bail de l'immeuble d'Inières pour l'exercices 2025. Ces montants doivent être désaffectés au crédit du compte 11011 « Report à nouveau (solde créditeur) - Activités relevant du service d'intérêt économique général (SIEG) depuis 2021 », en contrepartie du débit du compte 10678 « Excédents d'exploitation affectés à l'investissement - Activités antérieures à 2021 ».

Le montant total s'élève à 811 656,63 €, et se répartit comme suit :

Ventes de logements sociaux 2025 :

- Paraire : - 2 537,08 €
- François Cabrol : 21 004,96 €
- La Vallée : 94 579,81 €
- Les Cordeliers : 132 219,79 €
- Les Albatros : 105 851,67 €
- Les Goélands : 53 507,26 €

- Landouze : 146 327,95 €
- Champs du Moulin : 47 180,87 €

- Le Val Saint-Jean : 44 847,81 €
- Les Cayres : 29 443,62 €
- Route du Puech au Monastère : 36 157,91 €

Reprise de bail Inières : 103 072,06 €

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à approuver ces désaffectations.

Vote pour : 16
Vote contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ces désaffectations à l'unanimité.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.
Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :
29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
iHABITAT oph

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE

Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6335 - REGULARISATION AFFECTATION VENTES HLM 2022 2023 2024

Le Président informe le Conseil d'Administration des montants de régularisations comptables relatifs aux plus-values des exercices 2022, 2023 et 2024. Ces montants doivent être imputés au crédit du compte 106851 « Réserves sur cessions immobilières - Activités relevant du service d'intérêt économique général depuis 2021 », en correction d'une affectation erronée en « Report à nouveau (solde créditeur) - Activités relevant du service d'intérêt économique général (SIEG) depuis 2021 », au débit du compte 11011, concernant des ventes de logements et du FJT d'Onet à Habitat Jeunes.

Le montant total de la régularisation s'élève à 2 773 194,15 € répartis ainsi : pour 2022, plus-value de 148 531,49 € ; pour 2023, plus-value de 1 096 108,37 €, et pour 2024, plus-value de 1 528 554,29 €.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à approuver ces régularisations comptables.

Vote pour : 16 / Vote contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ces régularisations à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE

Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6336 - REGULARISATION DESAFFECTATION AFP VENTES HLM 2022 2023 2024

Le Président présente au Conseil d'Administration les montants correspondant à la part de fonds propres issus des ventes de logements sociaux ainsi que de la cession du Foyer d'Onet à Habitat Jeunes, pour les exercices 2022, 2023 et 2024. Ces montants doivent être désaffectés au crédit du compte 11011 « Report à nouveau (solde créditeur) - Activités relevant du service d'intérêt économique général (SIEG) depuis 2021 », en contrepartie du débit du compte 10678 « Excédents d'exploitation affectés à l'investissement - Activités antérieures à 2021 ».

Le montant total s'élève à 2 094 283,13 €, réparti comme suit :

Ventes de logements sociaux 2022 :

- Les Albatros : 168 090,33 €

Ventes de logements sociaux 2023 :

- Paraire : - 16 432,58 €
- La Vallée : 248 280,14 €
- Les Albatros : 79 420,08 €
- Les Goélands : 33 485,32 €

Ventes de logements sociaux 2024 :

- Paraire : - 6 142,90 €
- François Cabrol : 12 981,96 €

- La Vallée : 70 522,93 €
- Les Cordeliers : 125 964,63 €
- Les Albatros : 84 577,64 €
- Les Goélands : 65 979,08 €
- Val Saint-Jean : 21 662,21 €
- Maison Perget : 30 983,29 €

Vente FJT à Habitat Jeunes 2024 : 1 174 911,00 €

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à approuver ces désaffectations.

Vote pour : 16
Vote contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide ces affectations à l'unanimité.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

Accusé de réception en préfecture

012-271200024-20260526-20260526_6336-DE

Reçu le 26/05/2026

2026-05-26 0336-REGULARISATION DESAFFECTATION AFP VENTES HLM 2022 2023 2024.docx

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE

Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6337 - PGE

Le Conseil d'administration de décembre 2025 avait été invité à provisionner 236 860 € pour la période 2026-2028. Suite à une erreur dans le tableau de la provision pour gros entretien, ce montant est corrigé à 124 950 € au total présenté dans le tableau ci-dessous.

PROVISION POUR GROS ENTRETIEN 2026 / 2027 / 2028				
Dépenses PGE	Nature des prestations	2026	2027	2028
	Cage escalier murs et sols	46 000	45 990	32 960
	Provision	46 000	45 990	32 960
	TOTAL PROVISIONS		124 950	

DEPENSES PGE				Provision PGE				
Bâtiments	Communes	2026	2027	2028	2026	2027	2028	
CAGE ESCALIER MURS ET SOLS		0,00	46 000,00	51 100,00	41 200,00	46 000,00	45 990,00	32 960,00
Frênes	Rodez	23 000,00						
Peupliers	Onet-le-Château	23 000,00						
Narcisses	Onet-le-Château		51 100,00					
14 rue de Lisbonne	Rodez			41 200,00				
		46 000,00	51 100,00	41 200,00	46 000,00	45 990,00	32 960,00	

Le Conseil d'Administration est invité à approuver cette Provision pour Gros Entretien rectificative pour les années 2026, 2027 et 2028.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve cette répartition de PGE rectificative, et les montants, à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@///Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS
Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6338 - REGULARISATION ANNUELLE DES CHARGES ET PROVISIONS

Régularisation annuelle des charges

Le Conseil d'Administration est invité à prendre connaissance du montant de la régularisation des charges de l'année 2025.

Cette régularisation a été calculée en mars 2026 pour l'ensemble des logements de l'Office, à l'exception des logements en copropriété gérés par des syndicats extérieurs à l'Office. Pour ces derniers, le calcul de la régularisation sera effectué après réception de la régularisation annuelle de la copropriété validée en Assemblée Générale du syndicat, généralement au cours du second semestre.

Le calcul de la régularisation se fait pour les locataires présents et pour les locataires partis et/ou mutés en cours d'année.

Sur 2 921 régularisations calculées, 78% des locataires bénéficient d'un remboursement pour un montant global de 200 646,71 € et 22% des locataires font l'objet d'une demande de règlement pour un montant global de 105 290,72 €.

Les affectations sont différenciées en fonction du montant de la somme due ou remboursée et de la situation actuelle du locataire. En tout état de cause, Rodez Agglo Habitat laisse un mois aux locataires (à compter de la communication du décompte de la régularisation par nature de charges), pour régulariser leur situation :

- . les locataires devant moins de 150 € (sont au nombre de **361**) :
ceux ayant opté pour le prélèvement automatique de leur loyer courant seront prélevés début mai et les locataires n'ayant pas opté pour le prélèvement automatique de leur loyer courant doivent régler par chèque, carte bleue ou espèces avant le 30 avril 2026 ;
- . les locataires devant plus de 150 € (ils sont au nombre de **216**) :
ils devront régler par chèques, carte bleue ou espèces avant le 30 avril 2026 ; ils ont été contactés par l'Office afin de convenir d'un plan d'apurement si nécessaire.

Provisions 2026

Il est proposé de modifier les provisions à compter du mois d'avril 2026 comme suit :

- . les charges de chauffage et d'eau chaude collective seraient ajustées au cas par cas ;
- . les charges relatives aux parties communes seraient définies au réel des facturations 2025 pour les immeubles ayant une provision trop faible, et maintenues au niveau de 2025 pour les autres ;
- . la provision relative à la TOM reprendrait les taux de 2025 ;
- . les provisions relatives à l'entretien des chaudières et chauffe-eau individuels seraient maintenues au même niveau qu'en 2025 ;
- . les provisions relatives au marché de robinetterie seront maintenues au même niveau qu'en 2025 ;
- . les charges d'entretien des espaces extérieurs seraient définies au réel des facturations 2025 pour les immeubles ayant une provision trop faible et maintenues au niveau de 2025 pour les autres ;
- . les provisions d'entretien divers seraient maintenues au même niveau qu'en 2025 ;
- . les provisions relatives aux interventions de la régie de travaux seraient maintenues au même niveau qu'en 2025 ;
- . les provisions pour l'ascenseur seraient maintenues au même niveau qu'en 2025 sauf pour un immeuble qui nécessite une faible augmentation.

Ces dispositions générales n'obèrent pas la possibilité d'adapter, au cas par cas, les provisions en fonction de la dépense réelle d'un ménage, lorsque l'écart est flagrant entre la dépense réelle et la provision, sur des charges liées à la consommation (eau chaude sanitaire par exemple).

Le Conseil de Concertation locative, réuni le 21 avril, a validé cette proposition de provision.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à valider la régularisation annuelle des charges et acter le montant des nouvelles provisions à dater du 1^{er} mai 2026, telles que mises en place par le Directeur Général.

Vote pour : 16 / vote contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide cette régularisation et acte le montant des nouvelles provisions à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé



Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT oph

Accusé de réception en préfecture
012-271200024-20260526-20260526_6338-DE
Reçu le 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS

Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE

Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6339 - RAPPORT ANNUEL SUR LES ATTRIBUTIONS

Le rapport annuel sur les attributions est présenté aux membres du Conseil d'Administration (voir document en annexe).

Les membres du Conseil d'Administration en prennent connaissance.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



**RODEZ AGGLO
HABITAT oph**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS
Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6340 - DECISIONS CAO 2025

L'OPH Rodez Agglo Habitat dispose d'une commission chargée des marchés passés suivant une procédure formalisée, la commission d'appel d'offre, dite « CAO », conformément aux dispositions de l'article R433-6 du CCH. La commission examine les candidatures et les offres reçues lors de la passation des marchés dont le montant est supérieur aux seuils mentionnés à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique (« seuils européens »). Elle examine également les avenants représentant plus de 5% d'augmentation des montants des honoraires, prestations ou travaux des marchés passés suivant une procédure formalisée.

Ces mêmes marchés doivent faire en outre l'objet d'un rapport annuel sur leur exécution transmis au Conseil d'Administration.

L'état récapitulatif pour l'année 2025 est présenté ci-dessous, sous forme de tableau.

Année	Date CAO	Opération	Objet du passage en CAO / type de marché	Décision	Attributaire	Montant du marché € HT
2025	01.04.2025	GOURGAN Démolition d'un immeuble existant et construction de trois immeubles collectifs	AO restreint MOE, CAO 1, choix des 5 candidats Sélection des candidatures	Choix candidatures	LEIBAR ET SEIGNEURIN HBM DROIT DE CITE CL ARCHITECTURE BEDRUNE	
2025	02.05.2025	Charleroi et Liège	Marché de Travaux Lot 6 : Serrurerie	Avenant n°1 : Intégration de prestations	ROUERGUE ALU	Montant de l'avenant n°1 : 11 880,00 € HT Montant total du marché : 198 876,03 € HT (+6,35%)
2025	02.05.2025	GOURGAN Démolition d'un immeuble existant et construction de trois immeubles collectifs	AO restreint MOE, CAO 2, Phase choix de l'offre	Attribution du marché de Maîtrise d'Œuvre	LEIBAR ET SEIGNEURIN	Montant du Marché : 659 145,65 € (montant prévisionnel des honoraires)
2025	24.06.2025	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 13 : Peintures	Avenant n°3 : Intégration de prestations	DE BRITO	Montant de l'avenant n°3 : 15 514,16 € HT (+7,06% du marché initial) Avenants précédents : Avenant 1 : 10 169,08 € HT Avenant 2 : 2 279 € HT Montant total du marché : 247,646,02 € HT (+12% du marché initial avec cumul avenants 1 à 3)
Année	Date CAO	Opération	Objet du passage en CAO / type de marché	Décision	Attributaire	Montant du marché € HT

2025	21.07.2025	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 14 : Electricité	Avenant n°3: intégration de prestations	FAUCHE (ex. AGV FLOTTEs)	Montant de l'avenant n°3 : 8 828,92 € HT (+1,6% du marché initial) Montant des avenants précédents : Avenant 1 : 14 205,29 € HT Avenant 2 : 7 385,52 € HT Montant total du marché : 549 267,82 € HT (+5,77% du marché initial avec cumul avenants 1 à 3)
2025	23.10.2025	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 14 : Electricité	Correction erreurs de montants dans avenant n°3	FAUCHE (ex. AGV FLOTTEs)	Montant de l'avenant n°3 : 9 429,55 € HT (+1,7% du marché initial) Montant des avenants précédents : Avenant 1 : 14 205,29 € HT Avenant 2 : 7 385,52 € HT Montant total du marché : 558 697,37 € HT (+5,88% du marché initial avec cumul avenants 1 à 3)

2025	23.10.2025	Contrat d'entretien et de nettoyage des parties communes des immeubles et bureaux de Rodez Agglo Habitat	Marché de Services Lot unique	Attribution du marché de services	ENO PROPLETE	Montant annuel du marché forfaitaire : 359 412,32 € HT
Année	Date CAO	Opération	Objet du passage en CAO / type de marché	Décision	Attributaire	Montant du marché € HT
2025	02.12.2025	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 8 : Serrurerie	Avenant n° : suppression et simplification de prestations	BOURDONCLE	Montant de l'avenant n°3 : -9 289,60 € HT (0,8% du marché initial) Montant des avenants précédents : Avenant 1 : -10 448,83 € HT Avenant 2 : 107 843,50 € HT Montant total du marché : 1 126 500,99 € HT (+8,48% du marché initial avec cumul avenants 1 à 3)
2025	21.07.2025	Charleroi et Liège	Marché de Travaux Lot 19 Espace Verts	Avenant n°1 et 2 : Intégration de prestations	ID VERDE	Montant de l'avenant n°1 et 2 : 10.945,00 HT (+56 623% du marché initial) Montant total du marché : 30 274,50 € HT
2025	02.12.2025	REHABILITATION Tilleuls Genévriers	Contrat de MOE	Avenant contrat MOE phase APD, équipe HBM Architectes (application CCP : adaptation honoraires au coût définitif de travaux et aux adaptations du projet)	Equipe MOE HBM architecte – IGETEC – ECOME – SERIAL ACOUSTIQUE - LLOP	Montant marché initial 298 800,00 € HT Taux honoraire : 9,96 % Montant marché après avenant : 393 976,55 € HT Taux honoraire : 8,466 %

Le rapport annuel des marchés ayant fait l'objet d'une procédure formalisée et d'un avis de la Commission d'Appel d'Offres, est présenté ci-après sous forme de tableau.

Année	Date CAO Attribution marché initial	Opération	Objet du passage en CAO / type de marché	Décision	Attributaire	Montant du marché € HT	Etat d'avancement
2021	08 01 2021	Charleroi et Liège	AO restreint MOE, CAO 2, Phase choix de l'offre	Attribution du marché de Maitrise d'Œuvre	BEDRUNE ARCHITECTE	433 159,18 €	Travaux réceptionnés en 2025
2021	16/06/2021	Mazenq Ilot M	Marché de Services, contrat de MOE	Avenant contrat MOE phase APD, équipe HBM Architectes (redéfinition du projet – reprise étude)	Groupement de MOE, mandataire HBM	624 696,90 €	En cours d'exécution
2021	24/06/2021	Gabians	AO restreint MOE, CAO 2, choix du lauréat	Attribution du marché de Maitrise d'Œuvre	Groupement de MOE, mandataire HBM	225 400,00 € Montant total du marché après avenant 311.346 € HT	Travaux réceptionnés en 2025 Suivi GPA
2021	14/12/2021	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 1 : Terrassement VRD	Attribution du marché de travaux	EUROVIA + CATUSSE	Marché initial 1 288 111,41€ Montant total après avenant 1 316 694,41 €	Travaux réceptionnés en 2025
2021	14/12/2021	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 12 : Sols souples	Attribution du marché de travaux	CAMPO	111 335,14 €	Travaux réceptionnés en 2025
2021	14/12/2021	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 13 : Peinture	Attribution du marché de travaux	DE BRITO	Marché initial 211 966,70 € Montant total après avenants 239 928 ,94 €	Travaux réceptionnés en 2025
2021	14/12/2021	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 16 : Ascenseur	Attribution du marché de travaux	OTIS	25 020,00 € Montant total du marché après avenant 25.620,00€	Travaux réceptionnés en 2025
2021	14/12/2021	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 17 : Paysage, mobilier urbain	Attribution du marché de travaux	PAYSAGE CONCEPT	138 896,30 € Montant total du marché après avenant 142.995,80 €	Travaux réceptionnés (année GPA)
2021	14/12/2021	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 18 : Nettoyage	Attribution du marché de travaux	CLEAN	17 465,34 €	Terminé 2025
2022	01/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 2 : Gros-Œuvre	Résultat négociation et attribution lot 02 GROS ŒUVRE	ANDRIEU	1 835.000,00 € Montant total du marché après avenants	Travaux réceptionnés en 2025

						1.865.947,15 €	
2022	01/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 3 : Charpente bois	Résultat négociation et attribution lot 03 CHARPENTE BOIS	CM BOIS ET HABITAT	150 680,30 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	01/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 6 : Traitement de façade	Résultat négociation et attribution lot 06 TRAITEMENT DE FACADE	MEYNADIER	1 067 056,03 € Montant total du marché après avenants 1 096 929,30 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	01/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 7 : Menuiseries extérieures	Résultat négociation et attribution lot 07 MENUISERIES EXTERIEURES	SPB	1 011 507,8 € Montant total après avenant : 1 065 806,00 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	01/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 10 : Menuiseries intérieures	Résultat négociation et attribution lot 10 MENUISERIES INTERIEURES	BRAS TURLAN	386.421,29 € Montant total du marché après avenant 368.423,37 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	01/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 14 : Electricité	Résultat négociation et attribution lot 14 ELECTRICITE	FAUCHE (ex. AGV FLOTTES)	527 677,02€ Montant total du marché après avenants 558.697,36 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	01/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 15 : Plomberie CVC	Résultat négociation et attribution lot 15 PLOMBERIE CVC	BOISSONNADE	600.000,00 € Montant total du marché après avenants 609.472.26 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	01/03/2022	Marché exploitation des chaufferies	Marché de Services – Lot 1 « Petites chaufferies » Prestation : P2 PFI + P3 Lot 2 « Petites chaufferies » Prestation : P1+ P2 PFI + P3	Attribution du Lot 1« Petites chaufferies » Prestation : P2 PFI + P3	ENGIE	P2 : 38 669,46 € P3 : 36 498,70 € (annuels)	Fin de marché : 30.06.2027
2022	29/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 4 : Charpente métallique	Résultat négociation et attribution lot 04 CHARPENTE METALLIQUE	ACMD	773 082,58 € Montant total du marché après avenants 936 082,31 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	29/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 5A : Couverture ardoise- Zinguerie (réhabilitation)	Résultat négociation et attribution lot 05A COUVERTURE ARDOISE – ZINGUERIE (Réhabilitation)	ROUALDES ROQUES MASQUELIER	332 709,56 € Montant total du marché après avenants 315.737,87 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	29/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 5B : Couverture zinc – étanchéité	Résultat négociation et attribution lot	DELBES	409 034,34 €	Travaux réceptionnés en 2025

				OSB COUVERTURE ZINC – ETANCHEITE (Neuf)		Montant total du marché après avenant 402 954,95 €	
2022	29/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 8 : Serrurerie	Résultat négociation et attribution lot 08 SERRURERIE	BOURDONCLE	1 038 395,92 € Montant total du marché après avenants 1.126.500,99 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	29/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 9 : Plâtrerie	Résultat négociation et attribution lot 09 PLATRERIE	GUILLAUME LAUR	426 717,95 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	29/03/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Travaux Lot 11 : Carrelage	Résultat négociation et attribution lot 11 CARRELAGE	NG CHAPES D'OLT	176 618,56 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	21/04/2022	Marché exploitation des chaufferies	Marché de Services – Lot 1 « Petites chaufferies » Prestation : P2 PFI + P3 Lot 2 « Petites chaufferies » Prestation : P1+ P2 PFI + P3	Attribution du Lot 2 « Petites chaufferies » Prestation : P1+ P2 PFI + P3	ENGIE	P2 : 31 597,36 € P3 : 17 121,70 € (annuels)	En cours d'exécution
2022	21/04/2022	Rénovation urbaine Ramadier	Marché de Services – Contrat MOE	Avenant contrat MOE – validation coût définitif EPICEA	Groupement MOE – COCO Architecture	42 984,44 €	En cours d'exécution
2022	21/06/2022	FONTANILLE	Marché de Services – AO restreint	Choix groupement de MOE,	CL ARCHITECTES	105 950,00 €	En cours d'exécution
2022	06/09/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 1 : Terrassement - VRD	Attribution lot 1	PUECHOULTRES	198 558,14 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	06/09/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 13 : Faux plafonds	Attribution lot 13	BELET ISOLATION	31 263,59 € Montant total du marché après avenant : 20.564,96 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	06/09/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 19 : Espaces verts	Attribution lot 19	PAYSAGE CONCEPT	19 319,50 € Montant total du marché après avenant : 30.274,50 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	27/10/2022	Entretien et nettoyage des parties communes des immeubles et bureaux	Marché de Services	Attribution du marché	ONET SERVICES	296 993,64 € (annuel)	Terminé le 31.12.2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 2 : Gros Œuvre	Attribution lot 2	ANDRIEU	2 650 000,00 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 3 : Charpente traditionnelle bois	Attribution lot 3	CHARLES ET MOUYSSSET ET DRUILHET	104 659,64 €	Travaux réceptionnés en 2025

2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 4 : Couverture et vêtüre zinc	Attribution lot 4	DELBES	609 430,38 € Montant total du marché après avenant : 633.950,28 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 6: Métallerie Serrurerie	Attribution lot 6	ROUERGUE ALU	186 996,03 € Montant total du marché après avenant : 198.876,03 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 8: Plâtrerie	Attribution lot 8	LOUBIERE	543 216,92 € Montant total du marché après avenant : 562.011,82 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 9 : Menuiseries intérieures	Attribution lot 9	GAMSO	306 281,38 € Montant total du marché après avenant : 312.301,16 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 10 : Chapes Carrelage Faïence	Attribution lot 10	VEYRAC	461 815,88 € Montant total du marché après avenant : 477.861,44 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 11 : Peinture	Attribution lot 11	GASTON - DE BRITO	284 000,00 € Montant total du marché après avenant : 293.387,30 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 14 ELECTRICITE COURANT FORT – COURANT FAIBLE	Attribution lot 14	MARTI	445 000,00 € Montant total du marché après avenant : 432.431,89 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 16 : Plomberie Sanitaire VMC	Attribution lot 16	BOISSONNADE	860 000,00 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 17 : Forage Géothermie	Attribution lot 17	AQUASYSTEM	157 898,70 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 5 : Menuiseries extérieures – Occultations	Attribution lot 5	GAMSO	328 947,17 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 7A : Ravalement	Attribution lot 7A	I2R FACADES	120 646,24 € Montant total du marché après avenant :	Travaux réceptionnés en 2025

						106.008,24 €	
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 7B : Echafaudages	Attribution lot 7B	I2R FACADES	60 188,92 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 18 : Ascenseur	Attribution lot 18	SCHINDLER	51 400,00 €	Travaux réceptionnés en 2025
2022	02/12/2022	Construction résidence CHARLEROI et LIEGE	Marché de travaux : Lot 19 : Nettoyage	Attribution lot 19	CLEAN	27 800,00 €	Travaux réceptionnés en 2025
2023	16 03 2023	REHABILITATION IMMEUBLE « TILLEULS & GENEVRIERS »	Marché de Services – AO restreint	Choix groupement de MOE,	Groupement de MOE (HBM Architectes Mandataire) Avenant 1 CAO du 02.12.2025	298 800 € Tx. honoraires : 9,96 % Montant marché après avenant 1 : 393 976,55 € Tx. honoraires : 8,466 %	En cours d'exécution
2023	29 06 2023	ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS	Marché de SERVICE LOT UNIQUE	Attribution du marché (lot unique)	GROUPAMA	Montant annuel du marché : 153 359,90 €	En cours
2024	30 04 2024	Construction de la résidence FRANCOIS MAZENQ	Marché de TRAVAUX LOT 4 : ECHAFAUDAGE	Attribution sous réserve du résultat global de l'AO	ECHAFAUD 12	41 012€	En cours d'exécution
2024	30 04 2024	Construction de la résidence FRANCOIS MAZENQ	Marché de TRAVAUX LOT 5 : RAVALEMENT	Attribution sous réserve du résultat global de l'AO	SANTIAGO	144 536 €	En cours d'exécution
2024	30 04 2024	Construction de la résidence FRANCOIS MAZENQ	Marché de TRAVAUX LOT 8 : MENUISERIES INTERIEURES	Attribution sous réserve du résultat global de l'AO	LAUSSEL&FAU	271 676 €	En cours d'exécution
2024	30 04 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 11 : ISOLATION – FAUX PLAFONDS	Attribution sous réserve du résultat global de l'AO	BELET	41 058 €	En cours d'exécution
2024	30 04 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 12 : PEINTURES	Attribution sous réserve du résultat global de l'AO	GASTON – DE BRITO	300 044,80 €	En cours d'exécution
2024	30 04 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 13 : CARRELAGE – FAIENCE	Attribution sous réserve du résultat global de l'AO	CHAPES D'OLT	438 812,90 €	En cours d'exécution
2024	30 04 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 14 : REVETEMENT DE SOLS PVC	Attribution sous réserve du résultat global de l'AO	LAURIAC	79 314,80 €	En cours d'exécution
2024	30 04 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 16 : ELECTRICITE – COURANTS F&F	Attribution sous réserve du résultat global de l'AO	BOUSQUET	443 423,93 €	En cours d'exécution
2024	30 04 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 19 : GENERATEUR PHOTOVOLTAIQUE	Attribution sous réserve du résultat global de l'AO	BIOCENOSE	42 890 €	En cours d'exécution

2024	13 06 2024	Construction résidence « LES MERLES »	AO restreint MOE, CAO 2, Phase choix de l'offre	Attribution du marché de Maitrise d'Œuvre	DROIT DE CITE	179 000,00 €	En cours d'exécution
2024	20 06 2024	Réhabilitation immeubles « BOULEAUX & CERISIERS »	AO restreint MOE, CAO 2, Phase choix de l'offre	Attribution du marché de Maitrise d'Œuvre	CL ARCHITECTURE	187 000,00 €	En cours d'exécution
2024	20 06 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 1 : TERRASSEMENTS - VRD	Attribution du marché de travaux	COSTES TPA	326 461,30 €	En cours d'exécution
2024	20 06 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 2 : FORRAGES GEOTHERMIQUES	Attribution du marché de travaux	AQUASYSTEM	Montant du marché : 196 421,00€	En cours d'exécution
2024	20 06 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 3 : GROS OEUVRE	Attribution du marché de travaux	ANDRIEU	Montant du marché : 2 850 000 €	En cours d'exécution
2024	20 06 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 6 : ETANCHEITE	Attribution du marché de travaux	DELBES	Montant du marché : 220 000 €	En cours d'exécution
2024	20 06 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 7 : MENUISERIES EXTERIEURES	Attribution du marché de travaux	GAMSO	Montant du marché : 550 000 €	En cours d'exécution
2024	20 06 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 9 : SERRURERIE	Attribution du marché de travaux	ACC	Montant du marché : 306 764 €	En cours d'exécution
2024	20 06 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 10 : CLOISONS SECHES - PLATRIERIE	Attribution du marché de travaux	LAUR	Montant du marché : 347 047,50€	En cours d'exécution
2024	20 06 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 15 : CHAUFFAGE EAU CHAUDE – PLOMBERIE – SANITAIRE - VMC	Attribution du marché de travaux	ACE	Montant du marché : 765 770,31€	En cours d'exécution
2024	20 06 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 17 : ASCENSEUR	Attribution du marché de travaux	TK ELEVATOR	Montant du marché : 66 400€	En cours d'exécution
2024	20 06 2024	Construction de la résidence « FRANCOIS MAZENQ »	Marché de TRAVAUX LOT 18 : ESPACES VERTS	Attribution du marché de travaux	PAYSAGE CONCEPT	Montant du marché : 44 313,50€	En cours d'exécution
2024	20 12 2024	Contrat d'entretien d'installations individuelles de chauffage et d'ECS, plomberie, sanitaire et ventilation	Marché de Services Lot unique	Attribution du marché de services	A+ ENERGIE	Montant annuel du marché : P2 : 175 305,40€ P3 : 152 994,70€ TOTAL P2+P3 328 300,10€HT par an	En cours d'exécution
2025	02 05 2025	GOURGAN Démolition d'un immeuble existant et construction de trois immeubles collectifs	AO restreint MOE, CAO 2, Phase choix de l'offre	Attribution du marché de Maitrise d'Œuvre	LEIBAR ET SEIGNEURIN	Montant du Marché : 659 145,65 €	En cours d'exécution

						(montant prévisionnel des honoraires)	
2025	23.10.2025	Contrat d'entretien et de nettoyage des parties communes des immeubles et bureaux de Rodez Agglo Habitat	Marché de Services Lot unique	Attribution du marché de services	ENO PROPRETE	Montant annuel du marché forfaitaire : 359 412,32 € HT	En cours d'exécution

Les membres du Conseil d'Administration en prennent connaissance.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@///Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS
Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6341 - ECHANGE PARCELLES COMMUNE LUC LA PRIMAUBE

Article I - Cession par la Commune de Luc-la-Primaube

Dans le cadre du projet de division foncière situé rue de l'Aube, tel que représenté au plan de division annexé, la commune de Luc-la-Primaube cède à titre d'échange plusieurs emprises bâties et non bâties à détacher de la parcelle cadastrée section BI n°450, correspondant aux zones identifiées sur le plan (emprises en couleurs destinées à être intégrées aux parcelles de Rodez Agglo Habitat), en vue d'une régularisation foncière et d'une cohérence des limites de propriété.

La valeur des biens cédés par la Commune est fixée à 66 €. Contenance totale estimée : environ 66 m².

Article II - Cession par Rodez Agglo Habitat

En contrepartie, l'Office Public de l'Habitat Rodez Agglo Habitat cède à la Commune :

- . des emprises non bâties à détacher de la parcelle cadastrée section BI n°354, correspondant aux surfaces identifiées sur le plan de division,
- . destinées à être intégrées au domaine communal.

La valeur des biens cédés par Rodez Agglo Habitat est fixée à 46 euros. Contenance totale estimée : environ 46 m².

Article III - Soulte compensatoire

Il résulte de cet échange une différence de surface estimée à 20 m² au bénéfice de Rodez Agglo Habitat.

En conséquence, une soulte compensatoire d'environ 20,00 € (vingt euros) est due par Rodez Agglo Habitat à la Commune de Luc-la-Primaube.

Cette somme sera versée lors de la signature de l'acte notarié.

Article IV - Prise en charge des frais

Les frais afférents à la réalisation du présent échange (frais de notaire, de géomètre, de publication et frais annexes) seront répartis comme suit :

- . Les frais de géomètre seront pris en charge en totalité par Rodez Agglo Habitat ;
- . Les frais de notaire, de publication et frais annexes seront pris en charge à parts égales entre les deux parties.

Article V - Dispositions finales

Les nouvelles références cadastrales des parcelles issues de la division seront attribuées après établissement du document d'arpentage.

Le Conseil d'Administration est invité à autoriser Monsieur le Directeur Général de Rodez Agglo Habitat à signer tous actes nécessaires à la régularisation du présent échange.

Vote pour : 16
Vote contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide cet échange et autorise Monsieur le Directeur Général de Rodez Agglo Habitat à signer tous actes nécessaires à la régularisation du présent échange à l'unanimité.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.
Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :
29 MAI 2026



SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération vie administrative@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS
Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6344 - CONVENTION CADRE PUBLIC PRIORITAIRE

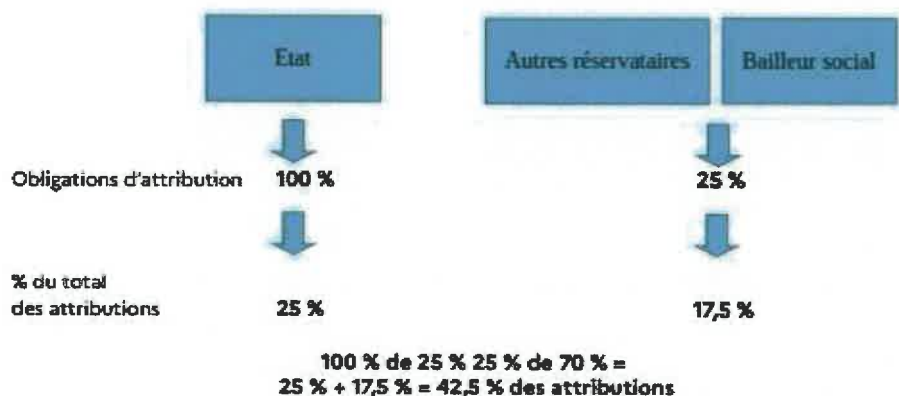
L'Etat, via la DDETSPP de l'Aveyron, assure le déploiement de la politique publique d'accès et de maintien dans l'hébergement et le logement sur le département.

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations prépare une réforme de la labellisation des publics prioritaires pour l'accès au logement social, une remise en ordre du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) et le remplacement du Bureau d'Accès au Logement (BAL), chargé d'étudier les situations prioritaires, dans le cadre d'un recentrage du suivi par l'Etat.

Il est maintenant proposé de modifier pour la période 2026-2028 l'accord collectif départemental, qui est arrivé à échéance. Un accord collectif départemental est usuellement signé entre l'Etat et les bailleurs sociaux pour répondre à l'exigence d'une « meilleure prise en compte de la demande des personnes défavorisées cumulant des difficultés économiques et sociales ».

Le précédent accord 2021-2023 (prorogé d'un an), et qui faisait consensus, est profondément bouleversé pour répondre à de nouvelles priorités :

. **un nouveau périmètre quantitatif**, calculé sur la base de **42,5 %** de l'ensemble des logements attribués dans l'année (mis en service et reloués) pour chaque bailleur social à des ménages dont la situation relève des situations exposées au point suivant :



soit environ 288 attributions à répartir entre les bailleurs du département (et donc par extrapolation, près de 120 pour Rodez Agglo Habitat)

. un ciblage recentré des publics prioritaires sur :

1. les ménages DALO ;
2. les ménages à la rue, en squat/sous tente/en voiture, etc ;
3. les sorties d'hébergement (CADA, CHRS...) ;
4. les ménages dépourvus de logement, ainsi que ceux : hébergés par des tiers, en habitat indigne, en situation de handicap ou inadapté à leur situation de santé, en sur-occupation manifeste avec enfant mineur à charge, victimes de violence, en situation d'expulsion sans solution de relogement, en reprise après chômage de plus de 12 mois, victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords, engagés dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, victimes de la traite des êtres humains ou de proxénétisme, sorties d'ASE.

L'Etat rajoute comme objectif plancher les taux de :

. 21% de relogements au titre de l'accord collectif départemental pour les ménages hébergés en structures, dont plus de la moitié pour les **personnes à la rue** et les sortants d'hébergement généraliste (CHU, hôtel, CHRS) ;

. et 7 % pour les sortants du dispositif national d'asile (CADA, HUDA, CPH) ou accompagnés par le dispositif AGIR.

L'accord contient en outre, en annexe, une nouvelle procédure de **labellisation**.

Outre les priorités exposées, cette procédure, du fait des nouvelles obligations de suivi, nécessitera de nouvelles ressources en termes de personnel.

Accusé de réception en préfecture

012-271200024-20260526-20260526_6344-DE 2026 05 26-6344-CONVENTION CADRE PUBLIC PRIORITAIRE.docx

Reçu le 26/05/2026

L'avis du comité responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) n'est pas connu. Il est important de noter que l'élaboration du nouveau PDALHPD n'est pas terminée, et que c'est encore le plan 2016-2021 qui s'applique.

L'avis de la Commission Intercommunale d'Attributions des logements de l'agglomération n'est pas nécessaire.

Il était proposé de proroger l'accord actuel pour un an, et de laisser s'exprimer les parties lors de l'élaboration de la prochain CUS pour préparer une stratégie de peuplement conjuguant les impératifs nationaux et les réalités locales.

Après explication, les administrateurs sont invités à valider le nouvel accord départemental (incluant une nouvelle procédure de labellisation annexée, et l'augmentation des moyens nécessaires aux nouveaux traitements) pour une durée d'un an.

Monsieur le Président rappelle l'importance de la réussite de la mixité sociale, et se satisfait du fait que le nouveau Conseil d'Administration puisse, dans le cadre de la nouvelle CUS, poser le cadre de sa stratégie de peuplement. Monsieur Bergé estime ce compromis en cohérence avec la période de rédaction du nouveau PLALHPD.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide le nouvel accord départemental pour une durée d'un an, et autorise Monsieur le Directeur Général à le parapher avec cette mention.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé



RODEZ AGGLO
HABITAT oph

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a cursive name, is written over the logo area.

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

@////Acte/Délibération programme@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS
Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6345 - AVANT PROJET DEFINITIF DU PROJET GOURGAN

Dans le cadre du futur PRU 3 de Rodez Agglo Habitat et de l'opportunité d'intégrer ce projet dans le dispositif Action Coeur de Ville d'Action Logement, l'Office s'est engagé dans un projet ambitieux de démolition reconstruction au sein du quartier de Gourgan (délibération du CA n° 6224 et 6225 du 24 avril 2025, lancement du programme).

Pour rappel, ce projet de mutation urbaine consiste en la démolition de la tour des Erables et des garages attenants, et la reconstruction de petits collectifs (52 logements au total) en lieu et place, et offrant une meilleure mixité sociale (logement de type social PLAI/PLUS et intermédiaire PLS) et urbaine (collectif et semi collectif). Cette reconstruction s'accompagne d'une requalification complète des espaces extérieurs, une reconfiguration du stationnement (souterrain), la renaturation de la parcelle, la mise en place de conteneurs enterrés etc.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée il y a un peu moins d'un an. Depuis lors, l'élaboration du projet a bien avancé et est aujourd'hui au stade Avant-Projet Définitif. Les agréments Etat (52 logements créés) ont été déposés et obtenus fin 2025. Le permis de construire (PC) sera déposé sous peu. La consultation entreprise sera lancée au dernier trimestre 2026 pour un démarrage en 2027.

Concernant la démolition, l'immeuble sera vide courant juin 2026, le dossier PROJET est en cours, la consultation travaux pour la démolition sera lancée en juin, pour un démarrage effectif en septembre 2026.

L'estimation des travaux établie par la maîtrise d'œuvre a été revue à la hausse par rapport au budget initial et s'élève à 8 750 959 € HT (6 850 000 € HT au lancement). Cette hausse s'explique notamment par des modifications programmatiques : démolition des garages non prévue initialement, construction de logements et de surface en plus (environ 15%) ; mais aussi par des prestations non chiffrées au programme : fondation de type pieux, conteneurs enterrés (y compris pour les immeubles existants), etc. Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre sera à réaliser en tenant compte de cette nouvelle estimation conformément au CCP.

Par ailleurs, Rodez Agglo Habitat profiterait de l'opportunité de réaliser une chaufferie géothermie pour les nouveaux bâtiments collectifs pour mutualiser cette dernière avec l'immeuble Platanes et opérer ainsi un changement de vecteur pour cet immeuble chauffé au gaz. Cette mutualisation permettrait une économie d'échelle et une optimisation des aides Ademe. L'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre devra également tenir compte de ce changement de périmètre.

Le projet bénéficierait des subventions, prêts et aides suivantes (partie neuve, avec démolition) :

Action Logement, programme Action Cœur de Ville (ACV) : 3 240 k€

Ademe & Région géothermie (hors Platanes) : 150 k€

Rodez Agglomération aides classiques : 215 k€

Rodez Agglomération PRU 3 : 1 500 k€

Etat : 328 k€

Ville de Rodez / pénalité SRU : 500 k€

Le solde du financement reposera sur des fonds propres de l'OPH, et sur des prêts subventionnés de la Banque des territoires, de type PLAI, PLUS, PLS, éco-prêts et PAM.

Le Conseil d'Administration est invité à valider cette nouvelle enveloppe budgétaire et à autoriser le Directeur Général à déposer le Permis de Construire et lancer les consultations travaux.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide cette nouvelle enveloppe budgétaire et autorise le Directeur Général à déposer le Permis de Construire et lancer les consultations travaux à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

Accusé de réception en préfecture

012-271200024-20260526-20260526_6345-DE

Reçu le 26/05/2026

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTIALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS
Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6346 - RENOVATION BOULEAUX CERISIERS

L'opération « Bouleaux Cerisiers » concerne la réhabilitation de deux immeubles, de 20 logements chacun, situés dans le quartier de Gourgan à Rodez.

Ce quartier fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine soutenu par Rodez Agglo dont les ambitions dépassent la simple rénovation énergétique,

Pour rappel, une première opération de rénovation, essentiellement axée sur le volet énergétique, a d'abord été lancée en 2022 dans le cadre du PRU 2, pour les Bouleaux et les Cerisiers.

Elle reposait essentiellement sur le traitement thermique de l'enveloppe (isolation des murs, combles et menuiseries extérieures), avec réfection des équipements communs, pour un montant envisagé de 1,7 M€ HT (délibération n°5965 du 28 avril 2022).

Les résultats des investigations menées par le maître d'œuvre en phase faisabilité (amiante, réseaux), les retours d'expérience sur les opérations menées en parallèle sur le quartier, nécessitaient une première révision du budget.

Les concertations menées auprès des locataires en place ont mis en évidence des besoins faisant consensus, au premier rang desquels la rénovation thermique, puis la sécurisation des accès aux immeubles, la réfection totale des parties communes, le traitement des espaces communs, et la rénovation des salles de bains.

Une optimisation du programme a été opérée pour anticiper certains remplacements de composants et éviter des surcoûts ultérieurs. A titre d'exemple, les installations mise en place pour le programme de rénovation énergétique seront mutualisées pour anticiper la réfection de la couverture et son désamiantage complet.

Au vu des montants à engager, une recherche de financement complémentaire a été initiée allant au-delà des aides accessibles aux simples rénovations thermiques.

Le nouveau projet correspond à une réhabilitation lourde, avec une nouvelle estimation à 3,4 M€ HT. Le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre sera revu en conséquence, dans les conditions prévues au CCP.

De par ses caractéristiques, le programme de rénovation a pu être présenté à Action Logement dans le cadre de son programme « Cœur de Ville » (délibération 555 du 30 janvier 2025). Ce programme, porté par Action Logement, intervient sur les projets neufs mais également sur les projets de rénovation globaux ambitieux prévoyant un montant minimal de travaux de 70 k€ par logement.

Le comité exécutif d'Action Logement a définitivement validé le projet le 27 novembre 2025, suivi par les commissions de crédits régionale et nationale les 9 et 10 décembre. Une convention de financement a été signée le 26 février 2026, avec un apport en financement de 1,23 M€.

Les financements prévisibles sont :

- . PRU2 : 425 k€
- . FEDER : 280 k€
- . Ademe (géothermie) : 100 k€
- . ACV : 1 230 k€
- . prêts de la Banque des territoires : 400 k€ (PAM) + 400 k€ (éco-prêts)

Le solde du financement reposera sur des fonds propres de l'OPH et des prêts de banques privées.

Enfin, à titre dérogatoire et sous réserve de cumul, une demande d'agrément au titre du dispositif « Seconde Vie » sera déposée auprès des services instructeurs pour soutenir le financement de ce programme exceptionnel.

Le Conseil d'Administration est invité à valider l'enveloppe budgétaire et à organiser la consultation des entreprises en vue de lancer les travaux de réhabilitation lourde des immeubles Bouleaux et Cerisiers.

Vote pour : 16 / vote contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil d'Administration valide l'enveloppe budgétaire et organise la consultation des entreprises en vue de lancer les travaux de réhabilitation lourde des immeubles Bouleaux et Cerisiers à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :

29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme ALET - Mme BOUSQUET - Mme CALVET - Mme GARABUAU
Mme MATHIEU - Mme MIRAL - Mme TAUZIN - M. BATTAS
M. BESSIERE - M. MAZUC - M. MONTALOUX - M. MONTOYA - M. SAVAJOL
M. SCHAAB - M. SEGONDS
Pouvoir(s) : Mme VIDAL à M. BESSIERE
Excusé(es) : Mme VIDAL

Assiste(nt) à la réunion :

M. BERGE - DDT
M. BULTEL - Directeur Général
Mme DARDEVET - Responsable Gestion Locative
Mme DELEBARRE - Chargée d'opérations
M. ESTEVE - Représentant Rodez Agglomération
M. PASTOU - Commissaire aux comptes
Mme RECH - Assistante de direction
Mme ROBERT - Représentante de Rodez Agglomération
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 6347 - TFPB - BILAN ET PREVISIONNEL

Le contrat de ville constitue le cadre stratégique intercommunal fixant les orientations de la politique de la ville pour l'agglomération pour la période 2024-2030. Les programmations proposées dans le cadre de l'abattement TFPB doivent à la fois s'inscrire dans les axes de mobilisation de l'abattement de la TFPB détaillés dans le référentiel national et répondre aux orientations et objectifs stratégiques du contrat.

Dans la continuité des actions engagées dans le cadre du précédent contrat et tenant compte des besoins exprimés et relevés, les axes suivants ont été définis comme prioritaires : le sur-entretien, la gestion des déchets, encombrants / épaves, la tranquillité résidentielle, la concertation / sensibilisation des locataires.

Des actions complémentaires sont prévues autour des axes suivants : animation, lien social, vivre ensemble, et petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

La programmation des actions par QPV a été établie sur la base de ces orientations stratégiques. Le diagnostic local sera réactualisé tous les ans en s'appuyant sur le diagnostic en marchant ou toute analyse ou étude réalisée et les priorités d'intervention pourront être ajustées en fonction du bilan de l'année précédente.

Les administrateurs sont invités à valider le bilan des actions 2025 et le prévisionnel des actions 2026 ci-joints.

Vote pour : 16
Vote contre : 0
Abstention : 0

Les administrateurs valident le bilan des actions 2025 et le prévisionnel des actions 2026 à l'unanimité.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.
Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :
29 MAI 2026



RODEZ AGGLO
HABITAT *oph*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes that are difficult to decipher as specific letters.